

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 13 octobre 2015

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 28/09/2015

L'an deux mille quinze et le treize octobre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES

Présents : 25

Dont Présents non votants : 1

Représentés : 2

Votants: 26

Pour: 26

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : Francis BOUTES, Jean ARCAS, Gérard BARO, Jean-Pierre BARTHES, Roland BASCOUL, Jean-Pierre BERRAUD, Marie-Aline EDO, Norbert ETIENNE, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Martine GIL, Audrey IMBERT, Francine MARTY, Kléber MESQUIDA, Christophe MORGO, Alain MOULY, Martine OLMOS, Marie PASSIEUX, Jean-Christophe PETIT, Marie-Pierre PONS, Catherine REBOUL, Yves ROBIN, Bernard VIDAL, Philippe VIDAL

Représentés: Isabelle GIL par Marie-Aline EDO, Alain SICILIANO par Daniel GALTIER

Présents non votants : Robert SOUQUE

Excusés: Michaël ANDERS, Josian CABROL, Marylène FAIVRE, Jean-Luc FALIP, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Gilbert LEPETITCORPS, Luc SALLES

Absents:

Objet: Convention de partenariat avec la Fondation du Patrimoine

Dans le cadre des missions Patrimoine et Habitat assumées par le Pays Haut Languedoc et Vignobles, des actions sont mises en place afin de valoriser le patrimoine local présentant un caractère architectural local et nécessitant l'utilisation de savoir-faire traditionnels.

Ces actions privées ou publiques peuvent mobiliser, en complément de financements de droit commun, des fonds de la Fondation du Patrimoine émanant de mécènes privés. Les subventions ou avoirs fiscaux attribués par cette Fondation sont votés par la commission départementale de la Fondation du Patrimoine et les dossiers examinés par le Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine.

Depuis la première convention de partenariat entre le Pays Haut Languedoc et Vignobles et la Fondation du Patrimoine signée le 28 juin 2008, 79 dossiers dont 24 cofinancés dans le cadre de l'Opération Façade « Colorons le Pays » ont été financés par la Fondation. Le partenariat a amené le Pays Haut Languedoc et Vignobles et la Fondation Patrimoine vers la création d'un Club des Mécènes à l'échelle du territoire.

Le renouvellement de cette convention avec la Fondation du Patrimoine contribue à améliorer l'environnement financier de nos actions dans les domaines du patrimoine et de l'habitat. Ce partenariat, qui pourra s'étaler du 15 octobre 2015 au 15 octobre 2018, est détaillé dans le projet de convention ci-annexé.

Par ailleurs, le Pays encourage les communes à adhérer à la Fondation du Patrimoine qui soutient les projets de rénovation du bâti public au travers de souscription.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de se prononcer sur le principe de ce partenariat, sur les modalités d'application proposées, sur l'engagement financier tel que proposé ci-dessus, et de bien vouloir l'autoriser, en cas d'avis favorable, à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

RF
Sous Préfecture de Béziers (Hérault)
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 23/10/2015
034-253403554-20151013-2015_13_10_13-DE

Où l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical se prononce favorablement sur le principe de ce partenariat, sur les modalités d'application proposées, sur l'engagement financier tel que proposé ci-dessus, et autorise le Président à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Cessenon-sur-Orb, le 13 octobre 2015.

Le Président,
Francis BOUTES



RF Sous Préfecture de Béziers (Hérault)
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 23/10/2015 034-253403554-20151013-2015_13_10_13-DE